

DV
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
SIXIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES
EXAMEN A MI-PAROURS DE LA PLATE-FORME DE DAKAR ET DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING

Rapport d'evaluation : Le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation

NOVEMBRE , 1999

Rapport de synthèse commandité par la Commission économique pour l'Afrique

REMERCIEMENTS

La Commission Economique pour l'Afrique remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont contribué par différents moyens à l'élaboration et la publication des douze rapports d'évaluations thématiques. Un remerciement spécial est adressé particulièrement aux :

- **Donnateurs:**
 - L'Agence suédoise pour le développement international (SIDA)
 - La Banque Mondiale
 - L'agence canadienne pour le développement international (CIDA)
 - Le Gouvernement de la France
 - Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
 - Le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM)
 - Le Bureau International du Travail (BIT)
 - La Commission Economique pour l'Afrique

- **Consultants** qui ont recueilli les données, écrit les rapports et présenté des résumés aux ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing qui s'est tenue du 22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie :
 - Jean Njeri Kamau
 - La participation des femmes au processus de paix (Women's participation in the peace process)

 - Les droits fondamentaux et les droits humains des femmes (Human rights of women)

 - Anthony D. G. Mawaya
 - L'accès de femmes aux responsabilités politiques (Political empowerment of women)

 - Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes (Institutional mechanisms for the advancement of women)

 - Perpetua Katepa-Kalala
 - Les femmes et la pauvreté (Women on poverty)

 - Le renforcement du pouvoir économique des femmes (Economic empowerment of women)

 - Hoda Mejri
 - Les femmes, la communication, l'information et les Arts (Women, communication, information and the arts)

 - Daraba Saran Kaba
 - L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie (Women, education, training and access to science and technology)

- L'amélioration de la santé des femmes, y compris la planification familiale et des programmes en faveur des populations
(*Women and health*)
- Solange Gomba Lemba
 - Rôle de la femme dans la gestion des ressources naturelles, femmes et environnement
(*Women and the environment*)
 - Elaboration et utilisation généralisées de données ventilées par sexe (*Analysis and utilisation of gender-disaggregated data*)
- Khardiata Lo N'Diaye
 - Le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation (*Women, the family and socialisation*)
 - La petite fille (*The Girl Child*)
- **Editeurs virtuels:**
 - M. Ken Blackman,
 - Mme. Wangu Mwangi-Greijn, et
 - Mme. Ghyslaine De Souza
- **Personnel de la CEA:**
 - L'Equipe de la Communication
 - Les représentants des Divisions aux ateliers d'évaluations thématiques
- **Consultants éditeurs et réviseurs**
 - Mme Hirut Befecadu
 - Mme. Axelle Kabou
 - Dr. Wanja Thairu
- **Participants** des Ateliers d'évaluations thématiques de la 6ème Conférence Régionale Africaine sur les Femmes sur l'examen à mi-parcours des Plates-formes d'action de Dakar et de Beijing (22 au 26 novembre 1999 à Addis Abéba, Ethiopie), qui représentaient les Départements nationaux chargés de la promotion de la femme, les Organisations non gouvernementales nationales et internationales, les Universités et les Agences des Nations Unies.

Note

Les points de vue exprimés dans les rapports d'évaluation thématiques sont ceux des auteurs et ne sont pas nécessairement ceux des institutions/pays qui ont fourni l'appui financier.

Au moment de la reproduction de cette version du CD-ROM, la traduction des rapports thématiques d'évaluation était en cours, ainsi la présentation de ces rapports est dans leur langue originale.

PREFACE

Depuis la cinquième Conférence régionale de Dakar qui avait décidé de retenir "le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation" en tant que troisième thème prioritaire, force est de constater que peu de progrès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre des recommandations concernant ce domaine critique. En effet, le présent rapport note que "aucun des quarante-trois pays ayant soumis un rapport à la sixième Conférence régionale sur les femmes n'a signalé avoir retenu ce thème parmi les priorités de son plan d'action. De ce fait, les expériences menées dans le cadre de ce domaine sont peu étayées". La situation actuelle, en ce qui concerne les droits de la femme africaine en général, et en particulier au sein de la famille, reste ambiguë. En effet, sur le plan formel, ces droits sont de plus en plus reconnus sur le plan formel, mais ils restent peu appliqués, dans les faits.

A la suite de la Conférence de Beijing, plusieurs pays ont réaménagé le ministère de la femme afin qu'il prenne compte des questions relatives au bien-être familial. Toutefois, le manque de coordination entre les mécanismes concernés, l'absence de projets et de programmes spécifiquement axés sur la famille, n'ont pas permis de mesurer correctement les progrès réalisés dans ce domaine. Les agences spécialisées du système des Nations Unies et quelques agences de financement ont cependant pris des initiatives significatives. Certains pays ont pris des mesures pour que les droits de la femme soient mieux reconnus, au sein de la famille notamment ; d'autres "élaborent leur code de la famille depuis 20 ans", selon les termes du présent rapport. Pourtant, le fait que l'institution familiale africaine connaisse actuellement de profonds bouleversements, marqués notamment par l'augmentation du nombre de ménages dirigés par une femme, et la dislocation des familles met en jeu le présent et l'avenir même des sociétés africaines.

Le rôle de la femme dans la cohésion familiale et communautaire a été mis en évidence par de nombreux travaux. Il reste beaucoup à faire pour le reconnaître effectivement. Il renvoie à la nécessité de réaménager l'environnement culturel et juridique dans lequel les femmes évoluent afin de prendre en compte leur contribution à la production et à la reproduction de la société et renforcer leur fonction stabilisatrice ; soutenir l'institution familiale ; promouvoir l'équité entre les sexes dès le plus bas âge, au sein de la famille ; sensibiliser les femmes sur leur rôle de reproductrice des schémas culturels qui entravent leur épanouissement ; promouvoir leur participation à la vie politique et publique, leur contribution à une culture de la paix, conformément aux engagements pris par les pays africains qui ont participé à la Conférence de Dakar sur les femmes et à la Conférence du Caire sur la population et le développement.

Pour formuler des politiques appropriées et mettre en place des programmes adéquats, il faudra, sans doute commencer par collecter et analyser les données permettant de prendre la mesure de la situation actuelle. En effet, dans bien des cas, le manque d'analyses de genre, qui a été constaté dans les douze domaines prioritaires de la Plate-forme et du Programme, constitue, autant que les inerties culturelles et la pénurie de ressources humaines, un obstacle majeur à la sensibilisation, à l'information et à l'action pour le changement.

Dans le cadre de son mandat, qui consiste notamment, à promouvoir l'application de l'analyse de genre aux plans nationaux de réforme économique et sociale, le Centre africain pour la femme espère que les conclusions de la présente évaluation permettront de renforcer le dialogue technique avec les institutions nationales, sous-régionales et régionales concernées pour définir les voies et les moyens permettant d'accélérer la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme et du Programme.

INTRODUCTION

Les pays participants à la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes avaient décidé de retenir le thème concernant «le rôle vital que joue la femme dans la famille, la culture et la socialisation » parmi les douze domaines de préoccupation de la Plate-Forme de Dakar et de prendre des mesures afin de le renforcer.

Tous les Etats africains reconnaissent que la famille est l'unité de base de la société. Elle établit la morale, les valeurs et les types de comportement qui guident la conduite des individus en société. La famille est le cadre premier de socialisation dans lequel l'enfant fait l'apprentissage de son rôle dans la société et adopte les valeurs et les références qui, dans une large mesure, déterminent son comportement futur. Elle est également un lieu de relations de pouvoir, par excellence, caractérisée par des rapports de domination, de conflit ou de négociation entre les hommes et les femmes, les parents et les enfants.

La Conférence de Dakar a reconnu que les responsabilités des femmes sont disproportionnées par rapport à celles des autres membres de la famille et a décidé de prendre des mesures afin de renforcer le rôle central de cette dernière dans le maintien de l'unité de la famille et de ses fonctions essentielles à savoir : l'intégration sociale, la cohésion nationale, la paix et la stabilité.

L'importance accordée à cette question s'explique largement par le contexte social, économique et culturel dans lequel la femme et la famille évoluent. En Afrique subsaharienne, la famille est au cœur de changements qui affectent l'ensemble des sociétés. L'évolution des ménages, la différenciation des statuts individuels, la multiplicité des modes de vie, la transformation des pratiques de solidarité sous l'effet de la crise économique, l'impact des législations, l'urbanisation, la propagation vertigineuse de la pandémie de VIH/SIDA, sont autant de facteurs qui attestent de la complexité des familles actuelles et des dynamiques qui les animent.

Quelles sont les interrelations entre la situation actuelle de la famille et les changements qui s'opèrent dans les rôles et les statuts de la femme ? Quelle est la portée réelle des mesures préconisées par la Plate-forme de Dakar ? Comment ces mesures ont-elles été traduites concrètement ? Quels progrès ont été accomplis ? Quels sont les défis et les contraintes ?

Le présent rapport est le produit combiné du document de base commandité par la CEA dans le cadre de l'évaluation des domaines prioritaires de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing et des conclusions des discussions de l'atelier consacré à ce thème à la sixième Conférence régionale sur les femmes. Il se propose d'évaluer les actions menées, les progrès réalisés et d'identifier des stratégies qui pourraient être appliquées au cours des cinq prochaines années pour accélérer la mise en oeuvre des recommandations concernant le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation. Ce rapport a été établi selon le format retenu par le Centre africain pour la femme, qui a été chargé de conduire le processus d'évaluation. Il prend en compte les enseignements tirés des rapports nationaux, les conclusions des discussions de l'atelier consacré au thème qui nous occupe et les informations fournies par diverses institutions impliquées dans la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing.

1. Contexte

Les femmes constituent 51% de la population africaine et jouent un rôle central dans la production, la reproduction et la gestion des communautés en Afrique. Ce rôle et ces responsabilités restent cependant peu reconnus car la division du travail, l'exercice des responsabilités, le pouvoir de décision et l'accès aux moyens de production sont essentiellement fonction de relations de genre qui sont déterminées, à leur tour, par un ensemble de représentations, de codes et de valeurs propres à chaque société. La définition des rôles et des responsabilités détermine, parallèlement, la séparation des droits et des obligations à l'intérieur du ménage.

En milieu rural où vit 62% de la population africaine actuelle, la femme est valorisée avant tout pour sa fonction reproductrice. La femme africaine a la moyenne d'enfants la plus élevée au monde : 5,31 enfants par femme en moyenne contre 7, voire davantage par femme, en Ethiopie, au Niger en Somalie et en Ouganda. Les activités domestiques et celles liées à la reproduction absorbent la majeure partie du temps des femmes. Bien que ces fonctions soient indispensables à l'ensemble de la société, elles restent peu visibles et peu valorisées. Les femmes, ne bénéficient, par conséquent, que d'un faible appui pour les alléger. En effet, l'apport des femmes n'apparaît pas dans la comptabilité nationale. Par ailleurs, le taux d'activité des femmes ne peut pas être correctement mesuré faute de nomenclature appropriée.

L'accès et le contrôle des ressources sont également déterminés par les relations de genre. Ainsi, dans l'agriculture où la terre est un bien collectif généralement transmis à travers le système traditionnel, les possibilités d'accès des femmes à cette ressource sont fonction de son statut dans la famille.

D'une manière générale, les femmes continuent d'avoir un droit d'usufruit et non un droit direct de propriété. Elles sont, de ce fait, peu enclines à investir dans des terres qui peuvent leur être retirées à tout moment. L'étude commanditée, en 1998, par le Centre africain de la femme sur l'accès des femmes aux ressources foncières et technologiques, qui a porté sur l'Ouganda, le Kenya, le Burkina Faso, le Sénégal et la Guinée, montre qu'aucune évolution significative n'a été enregistrée dans ce domaine ; que les modes traditionnels de dévolution de la terre restent prédominants. Dans aucun de ces pays, les femmes ne possèdent plus de 20% des terres alors qu'elles constituent plus de 75% de ceux qui la travaillent.

La mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing se déroule dans un contexte dominé par la crise économique, l'aggravation de la pauvreté, l'extension des conflits armés, la propagation rapide du sida. L'ensemble de ces facteurs a des conséquences profondes sur l'institution familiale.

La pauvreté, qui a tendance à se généraliser, a des effets particulièrement dévastateurs sur la structure de la famille et sur les perspectives d'intégration sociale. En effet, de nombreuses études établissent un lien direct entre la violence domestique, souvent accompagnée d'une consommation excessive d'alcool, et la baisse des revenus des hommes. Les difficultés économiques divisent les parents et les enfants. Le spectacle des enfants de la rue, voire des familles de la rue, est de plus en plus familier.

Les politiques d'ajustement structurel ont eu pour effet de démanteler les systèmes de protection et de sécurité sociale traditionnellement assurés par le service public ou par la famille. La réduction des dépenses publiques, la suppression des subventions sur les produits de première nécessité, la dévaluation de la monnaie, l'encadrement du crédit, la révision des politiques de prix, les privatisations et les libéralisations, ont eu un impact négatif sur les ressources des familles. Les femmes en ont largement supporté le fardeau. Les politiques de recouvrement des coûts, l'augmentation des frais directs des prestations ont réduit l'accès des populations aux services sociaux de base. Dans le domaine de la santé, la diminution des hospitalisations a alourdi la charge de travail des femmes qui doivent prendre soin des membres de la famille malades. Dans de nombreux pays, les femmes tendent de plus en plus à accoucher à domicile, ce qui augmente les risques de mortalité maternelle.

L'Afrique est le continent le plus touché par l'infection à VIH et la propagation se fait au détriment des femmes. Les dernières déclarations de l'ONUSIDA font état de 22,5 millions de séropositifs en Afrique subsaharienne sur un total de 33,4 millions de personnes infectées dans le monde. Les habitudes de subordination, la pauvreté et la pénurie de services médicaux, le manque d'information et d'éducation et le coût élevé des médicaments expliquent que bon nombre de femmes ne se protègent pas. Par ailleurs, en raison du manque de communication au sein des couples, en particulier dans le domaine affectif ou sexuel, les femmes ont très peu de pouvoir de négociation en ce qui concerne les relations sexuelles et leur protection. Cette situation accroît leur vulnérabilité.

Le sida a des répercussions catastrophiques sur la cellule familiale. Il en est actuellement le principal facteur de désintégration dans de nombreux pays de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est. Ainsi, au Botswana, 31% des adolescentes de 15 à 19 ans seraient séropositives. Les enfants et les adolescents subissent également les conséquences du sida : 90% des 8 millions d'enfants orphelins du fait du sida vivent en Afrique subsaharienne. Ces enfants sont particulièrement exposés au rejet aux maltraitances, y compris dans leurs familles, en raison des préjugés qui entourent cette maladie.

L'urbanisation rapide est l'une des causes les plus visibles des transformations des modes de vie et de consommation dans la famille : on estime que trente huit pour cent de la population vivra dans les villes en l'an 2000. L'Afrique a le plus fort taux d'urbanisation au monde (4,9%, de 1995 à 2000, contre 2,3 % pour le reste du monde). L'urbanisation favorise le développement d'une culture individualiste et le déclin de l'agriculture qui reste le premier secteur d'occupation des femmes. Les pratiques traditionnelles et les stratégies utilisées jusqu'ici pour faire face aux crises sont remises en cause. Il en est de même des structures familiales et communautaires qui assuraient la solidarité au sein de la famille élargie.

En 1998, quatorze Etats africains sur cinquante-trois étaient engagés dans des conflits armés. Selon le HCR, le nombre de personnes déplacées est estimé à 8 millions dont 70 à 80% sont des femmes et des enfants. Une étude menée dans 15 pays africains prévoit un doublement du nombre d'orphelins qui pourrait atteindre 4,2 millions en 2005. Les conflits armés, les tensions ethniques, l'instabilité politique et l'insécurité ont constitué les principaux facteurs de l'affaiblissement de la famille. Ils ont eu des conséquences graves sur les enfants et les femmes : atteinte à la vie et à l'intégrité physique et mentale, malnutrition, exploitation du travail, déplacements incessants, abus sexuels et viols. Les structures sociales ont été fragilisées au point de provoquer la dislocation de la famille, la destruction des communautés et des systèmes de protection sociale.

Bon nombre de femmes sont contraintes de gagner leur vie et de pourvoir aux besoins de leurs enfants, dans un environnement social de plus en plus hostile. En effet, le nombre de ménages dirigés par des femmes seules augmente : 33% au Kenya, 44% au Burundi, 18% au Sénégal et en Egypte.

Le fait que les femmes soient chefs de ménage peut refléter une stratégie d'autonomie ou une précarisation de leur situation. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une réalité qui bouscule les définitions conventionnelles des relations de genre et des rôles sociaux. L'augmentation des responsabilités familiales des femmes n'est pas sans conséquences sur l'évolution de leurs rôles économique et sociaux. Dans de nombreux villages, l'émigration masculine a transformé les femmes en chefs d'exploitation bien que les structures d'encadrement ne les considèrent pas comme tels. Les femmes n'ont pas les prérogatives juridiques et fiscales qui s'attachent à cette situation. Il n'en reste pas moins que le décalage existant entre la réalité de leur statut et celui qui leur est reconnu dans la famille ne plus être ignoré. Il convient de prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Dans la plupart des sociétés africaines où l'organisation familiale est de type patrilinéaire, le processus de socialisation fait que les femmes reproduisent les inégalités de genre fondées sur la domination masculine et la subordination féminine. La polygamie, qui constitue une caractéristique majeure des systèmes matrimoniaux, maintient la pression qui s'exerce sur les femmes. Le faible niveau d'éducation, l'analphabétisme et certaines pratiques culturelles concourent également au maintien du statu quo.

2. Objectifs, Mesures Preconisees

Dans la résolution finale de la Conférence de Dakar, les pays africains ont affirmé «leur volonté politique et leur engagement de créer et/ou de renforcer les dispositifs nationaux, ainsi que d'instaurer un environnement propice à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, tout en

prévoyant des ressources budgétaires considérablement accrues pour la mise en exécution des stratégies, programmes et projets répondant aux préoccupations des femmes et des jeunes ».

Cette résolution invitait instamment «les organisations gouvernementales, dans l'élaboration et l'application de leurs programmes, à axer essentiellement leurs efforts sur les principaux domaines de la Plate-forme ». Elle demandait, par ailleurs, «aux gouvernements africains, aux institutions bilatérales et multilatérales de développement, à l'ONU et aux institutions spécialisées, d'appuyer l'adoption de l'analyse de genre dans la formulation et l'exécution des programmes dans leurs domaines respectifs de compétence».

S'agissant du «rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation », les pays africains avaient retenu les objectifs suivants :

- a) « Promouvoir le statut de la femme dans les sociétés africaines grâce au maintien de la cohésion sociale et d'un équilibre entre universalité et qualité de l'individu ;
- b) reconnaître et valoriser le rôle de la femme dans les divers processus de socialisation, particulièrement aux niveaux de la famille et de la communauté ;
- c) mieux faire connaître aux femmes leur religion afin d'éliminer la conception erronée selon laquelle la femme doit être soumise à l'homme ;
- d) éliminer les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui empêchent la participation des femmes dans le domaine public et politique au moyen de programmes d'information, d'éducation et de communication ;
- e) élaborer des politiques et des lois qui apportent un meilleur soutien matériel et moral à la famille, qui contribuent à sa stabilité et prennent en compte la pluralité de ses formes, en particulier le nombre croissant de familles monoparentales ;
- f) instituer des mesures de sécurité sociale qui allègent les contraintes économiques posées par l'éducation des enfants et aussi promouvoir des politiques et programmes qui tiennent compte des besoins des personnes âgées dans la société ;
- g) promouvoir l'égalité des chances pour les membres d'une même famille, en particulier les droits des femmes et des enfants dans la famille ;
- h) promouvoir les activités sportives et artistiques chez les femmes africaines ».

Pour la mise en oeuvre de ces recommandations, les mesures préconisées étaient les suivantes :

- a) « les garçons et les filles devraient être mobilisés pour encourager et soutenir l'émancipation des filles et des femmes pour le développement des sociétés africaines ;
- b) les gouvernements et les responsables des communautés doivent combattre les stéréotypes fondés sur les préjugés culturels au moyen de programmes efficaces d'éducation et de communication soutenues ainsi que par la promulgation et l'application d'une législation appropriée ;
- c) entreprendre un programme de sensibilisation et des programmes d'IEC destinés à changer l'attitude et le comportement des parents africains quant au rôle social que doivent jouer l'homme et la femme ;
- d) inclure un volet sur la socialisation dans les programmes d'alphabétisation ;

- e) les gouvernements doivent créer un climat propice à la mise en place de réseaux associatifs afin de promouvoir des centres de conseils pour les familles, en collaboration avec les ONG et les communautés ;
- f) encourager un partage accru des rôles et des responsabilités au sein de la famille, par des campagnes médiatiques positives et novatrices, des programmes d'éducation scolaires et communautaires, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur des rôles non stéréotypés tant pour les femmes que pour les hommes, au sein des familles ;
- g) les gouvernements, en consultation et en collaboration étroites avec les employeurs, devraient fournir et promouvoir des moyens de concilier une activité économique et les responsabilités parentales, en particulier pour les ménages à parent unique avec de jeunes enfants ;
- h) les gouvernements africains devraient prendre des mesures efficaces pour éliminer toute forme de coercition et de discrimination dans les politiques et pratiques relatives au mariage et à la famille en général. En particulier, des mesures devraient être adoptées pour éliminer les mariages d'enfants ;
- i) promouvoir, développer et étayer par des écrits les aspects positifs de la culture et du patrimoine africains ;
- j) les gouvernements devraient appliquer les recommandations de l'Année internationale de la famille (1994) ;
- k) promulguer une législation visant à ce que les femmes et les filles ne soient pas ostracisées par la famille immédiate et les communautés ».

3. Engagements Pris Par Les Organisations Régionales

Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme avait été confié au Secrétariat conjoint OUA/BAD/CEA qui avait été mis en place à cet effet.

La Commission économique pour l'Afrique

Dans le cadre de son mandat, la CEA a pris deux types de mesures : premièrement, le Centre africain pour la femme (CAF) a été élevé au rang d'une Division pour lui permettre d'assurer le suivi des recommandations de la Conférence de Dakar et de la Conférence de Beijing. Deuxièmement, La CEA a veillé à ce que la perspective de genre soit appliquée à l'ensemble des activités de ses Divisions et de ses Centres de développement sous-régionaux qui disposent, chacun, d'un point focal chargé des questions de genre.

Le Centre africain pour la femme a ainsi pour mandat de :

- renforcer les capacités des Etats à définir et à mettre en oeuvre des politiques qui tiennent compte du genre ;
- organiser des réunions sous-régionales de suivi visant à adapter les politiques des Etats aux recommandations de la Plate-forme ;
- mettre en place un institut de formation des femmes africaines en politique pour leur permettre de jouer leur rôle plus efficacement ;
- continuer de renforcer les capacités du personnel de la CEA en analyse de genre.

Dans ce cadre, le Centre africain pour la femme a organisé quatre réunions sous-régionales de suivi, respectivement, en novembre 1997, à Dakar, pour l'Afrique de l'Ouest ; en juin 1998, à Bangui pour l'Afrique centrale ; en novembre 1998, pour l'Afrique du Nord ; et en février 1999, aux Seychelles, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Ces réunions ont permis d'examiner les questions relatives à l'avancement des plans d'action nationaux et des rapports d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Beijing cinq ans après son organisation.

A cet effet, le Centre africain pour la femme a élaboré des directives et des indicateurs de suivi. Par ailleurs, le Centre a apporté son appui technique à l'Ile Maurice et à l'Afrique du Sud pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux sur la parité ; de même, le Centre a conseillé l'IDEP en matière d'intégration de l'analyse de genre dans les programmes de développement et de planification économiques et a apporté son soutien à la Guinée et au Niger pour ce qui concerne les droits de la personne. Le Centre a, par ailleurs, mené diverses activités de formation et de recherche et s'est doté de deux conseillères régionales spécialisées respectivement dans les droits et le renforcement de l'autonomie de la femme. Leurs services sont mis gratuitement à la disposition des Etats qui en font la demande.

Le Comité «femmes et Développement » (CFD), ancien Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC), a été renforcé. Le mandat de cet organe consultatif chargé de coordonner les politiques relatives aux femmes a été réactivé en 1997. Le CFD est notamment chargé d'examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Plate-forme au niveau sous-régional ; d'organiser les échanges d'informations, de données et d'expériences sur les politiques nationales relatives à la femme. Le CFD a mené une politique active de plaidoyer auprès des décideurs africains. A la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, le CFD a fait en sorte qu'une résolution visant à accélérer la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing soit adoptée. Cette résolution recommande notamment la création d'un poste de conseiller en questions de genre auprès de chaque chef d'Etat et l'inclusion systématique de femmes dans les délégations qui participent aux réunions statutaires de l'OUA.

L'Organisation de l'unité africaine

L'OUA s'est efforcé de mobiliser les autorités politiques africaines pour la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing par des résolutions qui ont été régulièrement soumises aux Conférences de chefs d'Etat et de gouvernement. L'OUA, a par ailleurs, été active dans les domaines suivants :

a) Protection des droits de l'enfant

Une Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée en 1990, notamment pour lutter contre l'exploitation économique des enfants. La position commune africaine sur la lutte contre les formes les plus intolérables et les plus abusives du travail des enfants, qui a été arrêtée à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement réunie en juin 1998, à Ouagadougou, constitue une avancée dans ce domaine. L'OUA a également mis en place, en 1997, un comité spécial chargé d'examiner la situation des enfants dans les pays en conflit. La campagne en faveur de la ratification de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant se poursuit. Enfin, la Déclaration d'Addis-Abéba, qui a été adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, en juillet 1998, traduit leur volonté de mettre fin aux pratiques traditionnelles néfastes.

b) Mobilisation en faveur de l'éducation pour tous

En proclamant la période 1997-2006 « Décennie de l'éducation en Afrique », la trente-deuxième session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue en 1996, à Yaoundé (Cameroun) a lancé un processus de mobilisation de grande ampleur en faveur de

l'éducation universelle. Cette Décennie s'est officiellement ouverte en 1997. Son Programme d'action, qui a été élaboré avec l'appui de l'Unicef et du CRDI, prévoit, spécifiquement d'étendre l'éducation à tous et de réduire les disparités de toutes sortes, notamment les inégalités entre les genres et entre les zones rurales et les zones urbaines.

c) Création du Comité des femmes africaines pour la paix

Ce Comité créé en mai 1998 a pour objectif de faire en sorte que les femmes participent effectivement à toutes les actions de paix et de « veiller à formuler clairement les besoins des femmes et des enfants réfugiés et déplacés ».

La Banque africaine de développement

Dans le cadre de sa mission qui consiste notamment à œuvrer pour le développement économique et social de l'Afrique, la BafD a participé aux différentes étapes de la préparation et de la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing. L'engagement de cette institution s'est traduit par l'intégration de la problématique de genre dans ses politiques et ses programmes. En effet, les questions de genre doivent désormais être prises en compte dans toutes les opérations de formulation de stratégies et d'évaluation de projets par pays. Plus spécifiquement, les mesures suivantes ont été prises :

- application systématique de l'analyse de genre aux projets soumis à la Banque pour financement ;
- formation des chefs d'équipe et de département en questions de genre ;
- institution de comités interdépartementaux de conseil sur les questions relatives aux femmes ;
- renforcement des ressources humaines et budgétaires de l'unité de la Banque chargée des questions relatives aux femmes ;
- augmentation des financements destinés aux actions de promotion de la femme et de protection de l'enfant, notamment dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Aucune action spécifique n'a été entreprise en faveur de la famille, au niveau régional, à l'exception de la proclamation de l'année 1994 en tant qu'Année internationale de la famille. Cette proclamation n'a, du reste, fait l'objet d'aucun suivi.

La BAfD a certes financé un programme de recherche sur la famille au Sénégal, par exemple. Toutefois, le fait que ces recherches ne soient pas articulées aux préoccupations actuelles en matière de politique de la famille a considérablement réduit la portée de leurs conclusions. En terme de programmes, les activités menées actuellement sont essentiellement axées sur la planification familiale au détriment de la vision holistique véhiculée par le Programme d'action du Caire sur la population et le développement qui insiste sur la nécessité de mieux intégrer la situation de la femme et ses rôles multiples dans la famille et dans la société.

D'une manière générale, les déclarations qui ont été adoptées ne sont assorties d'aucun mécanisme de mise en oeuvre. De même, il n'y a pas de mécanisme qui oblige les différentes institutions à rendre compte du respect de leurs engagements. En conséquence, les choix stratégiques, les priorités et les contraintes internes de chaque institution ont pris le pas sur les

obligations politiques et morales à l'égard des femmes et des filles. Ainsi, bien que l'OUA, par exemple, ait pris des initiatives louables, la faiblesse du mécanisme de suivi des questions relatives aux femmes reste une contrainte majeure pour ce qui concerne le suivi de la mise en oeuvre de la Plate-forme de Dakar et du Programme de Beijing.

4. Engagements Pris Par Les Organisations Du Système Des Nations Unies Et Par Les Autres Organisations Internationales

Diverses Conférences mondiales ont fait des recommandations sur la femme et la famille : la Conférence du Caire sur la population et le développement; la Conférence de Copenhague sur le développement social ; la Conférence mondiale sur l'alimentation ; la Conférence sur l'habitat et la Conférence de Beijing sur les femmes auxquelles il convient d'ajouter les recommandations faites dans le cadre de la Proclamation de l'année internationale de la famille.

Les engagements pris par les organisations internationales pour ce domaine particulier sont essentiellement consignés dans les trois documents suivants :

- le « Plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme pour la période 1996-20001 », pour ce qui concerne les agences du système des Nations Unies ;
- « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle » ; et « Lignes directrices du Comité d'aide au développement (CAD) pour l'égalité homme femme et le renforcement du pouvoir des femme dans le cadre de la coopération pour le développement », pour ce qui est de la coopération bilatérale.

Dans l'ensemble, le thème qui nous occupe a mobilisé peu d'intérêt, bien que son importance pour toute stratégie visant à renforcer les moyens d'action des femmes et leur pouvoir soit reconnu. Aucun secteur de la coopération ne recouvre la notion de «famille».

Bien que la plupart des actions menées en faveur des femmes, des enfants ou des personnes handicapées aient des effets directs sur la famille, il est difficile d'en mesurer les impacts et surtout, d'en maîtriser les implications à long terme. La famille, en soi, ne constitue pas une priorité clairement définie de ces institutions et tend, de ce fait, à ne pas ressortir dans leurs préoccupations.

Plusieurs pays regrettent que les efforts consentis par les organisations internationales pour respecter les engagements pris à Beijing n'aient pas été à la hauteur de leurs attentes. Aucun mécanisme ne permet d'effectuer une évaluation consolidée de la contribution financière des partenaires du développement des pays africains à la mise en oeuvre du Programme de Beijing. Il serait, par conséquent, utile de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer ces contributions à l'échelon national, régional et sous-régional.

De même, la coordination entre les agences de financement, qui avait prévalu pour la préparation de la Conférence de Beijing, a perdu de son intensité. Par ailleurs, les mécanismes nationaux de coordination sont généralement faibles. Ainsi, aucun pays n'a mentionné le succès d'une d'une Table ronde de donateurs sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Beijing.

En dépit de ces faiblesses, certaines agences des Nations Unies ont mené des actions significatives :

L'UNESCO a, conformément à sa Déclaration présentée à Beijing, mis notamment mis en place un projet spécial sur «les femmes et la culture de la paix » et l'agenda des femmes africaines pour une culture de la paix.

L'UNICEF a défini trois domaines prioritaires : l'éducation des filles ; la santé des femmes et des filles et les droits des femmes et des filles et a lancé, avec l'appui des gouvernements du Canada et de la Norvège, l'Initiative pour l'éducation des filles en Afrique qui est exécutée dans vingt-sept pays. Ce programme dont le financement excède soixante millions de dollars E.U. se terminera en 1999.

L'Initiative pour l'éducation des filles a aidé les pays à tester diverses approches visant à combler les disparités de scolarisation entre les filles et les garçons. La stratégie appliquée dans le cadre de cette initiative consiste à mobiliser l'ensemble de la communauté pour la réalisation des objectifs et à inciter l'ensemble du système éducatif à améliorer la scolarité des filles.

Au niveau régional, l'UNICEF collabore avec l'OUA, la CEA et des ONG telles que le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles néfastes pour la femme et l'enfant, le Forum des éducatrices africaines (FAWE) et WILDAF pour l'organisation de campagnes de plaidoyer et de mobilisation sociale ; la mise en oeuvre et l'évaluation de programmes et la réalisation de travaux de recherche. Depuis 1996, l'Unicef a adopté une nouvelle approche stratégique fondée sur les droits humains.

Le FNUAP s'est efforcé de mettre en oeuvre son mandat en se fondant sur les principes d'équité et d'égalité entre les genres et de renforcement du pouvoir des femmes qui ont été adoptés à la Conférence du Caire et réaffirmés à la Conférence de Beijing. Le FNUAP a révisé sa politique en 1998 pour mieux intégrer les questions de genre dans les programmes de «population et développement ». Les principaux domaines d'intervention du FNUAP sont : les droits des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'appui aux mécanismes institutionnels de promotion de la femme, l'éducation et la formation, la petite fille et les femmes dans les situations de conflit. Ainsi, le FNUAP a apporté un appui au Gabon pour la réalisation d'une étude sur le statut juridique des femmes. Au Togo, trois cents personnes travaillant dans le domaine juridique et trois cents chefs traditionnels ont été sensibilisés aux questions de genre. Cette agence a organisé deux réunions en collaboration avec le Forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement. Elle a soutenu des organisations de lutte contre les violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau, au Kenya et en Tanzanie et appuyé la réalisation d'une enquête nationale sur les pratiques traditionnelles néfastes pour les femmes et les filles au Nigeria. Le FNUAP prête une plus grande attention au problème du sida.

Depuis 1995, le FNUAP a soutenu la création du Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires et renforcé son appui aux réseaux de journalistes et de communicateurs traditionnels. Le Forum africain sur la santé reproductive des jeunes, organisé en janvier 1997, en collaboration avec la CEA et l'OUA a réuni 500 jeunes garçons et filles provenant de quarante-huit pays. Les recommandations et les résolutions de ce forum ont été présentées au Conseil des ministres de l'OUA.

L'UNIFEM a lancé une campagne régionale de lutte contre les violences faites aux femmes qui s'est déroulée sur un an. Le séminaire régional organisé en 1998, à Dakar, sur l'état du droit en matière de violences faites aux femmes, a permis à une dizaine de pays de comparer leurs législations nationales et de recommander la modification des lois qui régissent notamment le viol, les mutilations génitales, les violences domestiques, le harcèlement sexuel et le mariage forcé.

A travers le projet intitulé « Résolution pacifique des conflits », l'UNIFEM appuie les organisations nationales qui oeuvrent pour la paix au Burundi et apporte son soutien aux femmes chefs de file qui travaillent à la base, dans ce pays.

Depuis la tenue de la Conférence de Beijing, la Banque mondiale a intégré les questions de genre dans ses orientations stratégiques. Dans ce cadre, la Banque a élaboré, en 1997, un Plan d'action

régional sur le genre qui vise notamment à investir dans le développement humain des femmes en augmentant significativement leurs possibilités d'accès à l'éducation, à des services de santé, de nutrition et de planification de qualité. La Banque s'est récemment engagée à allouer davantage de ressources à l'éducation et au développement de la petite enfance.

En octobre 1997, la Banque mondiale et la CEA ont organisé une Conférence sur « Les lois et le Genre » à l'intention des pays de l'Afrique de l'Est. Les décideurs et praticiens de ces pays ont pu comparer leurs législations nationales sur la famille et formuler des stratégies en vue de les renforcer.

Le PNUD a joué un rôle de premier plan en apportant son appui aux gouvernements pour la formulation de politiques et de programmes de lutte contre la pauvreté. Cette agence intervient également dans la lutte contre le VIH/SIDA et la préservation de l'environnement. Au Malawi, le PNUD a lancé le « Programme de modes de subsistance viables » qui consiste à renforcer les capacités des familles en matière de planification et d'exécution d'activités visant à leur assurer une sécurité alimentaire convenable en utilisant les ressources des ménages.

A travers le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), le BIT appuie les efforts de lutte contre l'exploitation du travail des enfants. Ce programme vise à prévenir la mise au travail des enfants, abolir les formes les plus dangereuses du travail des enfants, les situations d'exploitation les plus graves et à améliorer leurs conditions de travail. Dans ce cadre, le BIT a organisé, en 1998, en collaboration avec l'Unicef, un atelier sous-régional sur le trafic des enfants domestiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, à Cotonou. Cet atelier a permis d'élaborer un cadre d'analyse et d'action pour une meilleure coordination des interventions entre les pays et les sous-régions.

L'OMS, l'UNICEF et le FNUAP ont fait, en 1997, une Déclaration conjointe sur les mutilations génitales féminines dans laquelle ces agences affirment leur intention commune d'aider les gouvernements et les communautés à promouvoir la santé et le développement des femmes et des enfants. Dans cette perspective, l'OMS a élaboré un plan d'action régional visant à accélérer l'élimination des mutilations sexuelles en Afrique. Ce plan, qui couvre la période 1996-2015, intéresse 26 pays africains et a été conçu selon une approche multisectorielle et pluridisciplinaire, permettant notamment de prendre en charge les complications médicales induites par les mutilations génitales. L'OMS s'est engagé à aider les Etats concernés à élaborer leurs plans d'action nationaux. Les stratégies appliquées consistent essentiellement à : faire participer les communautés à l'identification des problèmes physiques, psychologiques et émotionnels des pratiques mises en cause ; assurer une formation en matière de conception d'approches intégrées et participatives visant à éliminer ces pratiques ; concevoir et produire, avec les personnes concernées, du matériel et des programmes d'IEC culturellement adaptés et destinés à des cibles précises ; promouvoir la collaboration multi-sectorielle et pluridisciplinaire pour l'identification des interventions et la planification des activités.

S'agissant de la coopération bilatérale, l'ACDI a révisé sa politique sur les questions de « femme et développement » en 1995 et adopté une nouvelle politique d'égalité entre les genres qui prête une plus grande attention aux droits des femmes et des filles. Le cadre stratégique applicable à chacune des sous-région du continent contient deux des six priorités de la politique d'aide au développement du gouvernement canadien : les femmes et le développement et les droits humains. Chaque pays est invité à élaborer sa stratégie nationale d'égalité entre les sexes.

Le projet « droit et citoyenneté des femmes en Afrique francophone » initié en 1997, concerne la Guinée, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Il vise à renforcer le respect des droits des femmes et des filles ainsi que leur participation à la vie démocratique et insiste sur trois aspects : l'égalité juridique et sociale entre les hommes et les femmes ; l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles ; leur participation au pouvoir. Ce projet entend appuyer, sur une période de cinq ans, la création de coalitions d'organisations engagées dans les questions relatives aux droits des femmes ou de la personne et d'organisations ayant un pouvoir de décision ou d'influence afin de constituer un forum qui impliquera également le Comité sous-régional de lutte contre les

pratiques néfastes pour la santé des femmes et des filles et le Collectif des femmes ministres et parlementaires.

5. Engagements Pris Par Les Gouvernements Africains

Après la Conférence de Beijing plusieurs pays ont créé des ministères de la famille qui, auparavant, étaient chargés des questions relatives aux femmes. Ces décisions confirment, si besoin était, la prégnance de la perception des interrelations qui existent entre la femme, la famille et les problèmes de l'enfance. Les rapports d'évaluation nationaux n'indiquent cependant pas comment ces interrelations sont prises en compte dans le cadre conceptuel des projets et des programmes. De même, ils ne donnent pas de précisions sur les actions qui ont été menées pour renforcer la structure familiale.

Encadré 1 : Le Maroc adopte l'analyse de genre pour se doter de lois plus égalitaires

Le Maroc s'est doté, en mars 1998, d'un Secrétariat d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance et de la coordination des politiques et des programmes concernant les femmes. Ce pays a créé une commission sur les questions de femmes et de développement dans le cadre de la préparation de son plan quinquennal 1999-2003. La Direction de la statistique et le Centre d'études et de recherches démographiques ont été encouragés à appliquer l'analyse de genre dans les opérations de collecte de données. Cet effort devrait, à terme, mener à l'adoption de lois plus égalitaires.

Dans le cadre des actions menées par le Burundi en faveur de la Paix, des femmes ont été intégrées dans le Conseil national pour l'unité nationale et la réconciliation. « Le Groupe des femmes » a obtenu, en 1998, le statut d'observateur aux négociations inter-burundaises de paix qui se déroulent à Arusha.

La Position commune adoptée par les pays africains au Sommet mondial pour le développement social réaffirme quatre priorités :

- la réduction de la pauvreté ;
- la création et le maintien d'emplois productifs et des revenus ;
- le renforcement de l'intégration sociale, de la cohésion nationale, de la paix et de la stabilité politique dans la région ;
- la promotion de la démocratisation, des droits de l'homme et de la participation populaire.

Le préambule de ce document indique que «le changement des conditions humaines et sociales défavorables en Afrique exige une réorientation de toute la base du développement dans la région. Cette réorientation doit se fonder sur les capacités locales et les renforcer tout en créant la confiance en soi chez les populations. Elle doit nécessairement s'accompagner d'une responsabilisation des populations notamment des femmes et des jeunes qui doivent être des agents d'un changement positif ». Dans cette perspective, la plupart des pays ont lancé des programmes qui tiennent compte de la dimension sociale de l'ajustement structurel ou des programmes de lutte contre la pauvreté. Les évaluations menées dans l'ensemble des sous-

régions ne font cependant aucune référence à la situation de famille. Pourtant, le Programme d'action de la Conférence du Caire sur la population et le développement demandait aux Etats de tenir dûment compte des droits et des responsabilités de tous les membres de la famille ; de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la famille des situations de détresse et de la désintégration, conformément à ses exigences de bien-être et de santé, en tenant compte des stratégies de survie conçues par les familles elles-mêmes ; de donner aux couples et aux individus les moyens de décider de la taille de la famille ; d'intégrer les questions intéressant la famille dans tous les plans, politiques et programme de développement et ; d'encourager la réalisation d'études analytiques sur les processus démographiques, dans le cadre du cycle de la famille, de façon à mieux cerner les facteurs déterminants des petites familles.

Bien que dans la plupart des pays, les programmes de population n'aient pas accordé une attention spécifique à la famille, le rapport régional d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations du Programme d'action du Caire sur la population et le développement estime que les mesures prises pour améliorer la qualité de vie des diverses couches de la population peuvent avoir des incidences positives sur la famille. Ainsi, environ 84% des pays participants à cette évaluation ont pris des mesures pour assurer l'égalité des chances à la petite fille et la protéger au plan juridique. Près de la moitié d'entre eux ont adopté des lois et formulé des politiques et des stratégies favorables aux adolescents. 85% d'entre eux ont pris des mesures pour relever l'âge minimum au mariage à 18 ou à 21 ans. Enfin, diverses méthodes de sensibilisation des jeunes ont été mises au point.

6. Résultats Et Recommandations Des Réunions Et Des Conférences De Suivi

Les initiatives concernant la famille ont été essentiellement axées sur les questions relatives à la paix et au droit. Ainsi, la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix, organisée conjointement par l'OUA, le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, du 17 au 20 mai 1999, à Zanzibar (Tanzanie) a été un temps fort de la mobilisation des femmes en faveur de la paix. Cette Conférence a été précédée par le Forum des femmes dirigeantes sur la paix organisé à Johannesburg en 1996 et par la Conférence panafricaine de Kigali sur la paix, le genre et le développement qui s'est tenue en 1997.

La Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix avait pour objectif de constituer un forum permettant aux femmes de coordonner leurs actions en faveur de la paix pour mieux influencer les processus de prise de décision à l'échelle du continent. Cette initiative, soutenue par l'Unesco, a abouti à l'adoption de l'Agenda des femmes africaines pour la paix qui est une plate-forme d'action pour la prévention des conflits et la préservation de la paix en Afrique. Cette Conférence devait, par ailleurs, être une étape importante d'un processus de mobilisation visant à proclamer l'an 2000 «Année internationale de la culture de la paix », sous les auspices de l'Unesco.

Les premières dames africaines ont organisé deux rencontres tenues respectivement en 1997 à Abuja (Nigeria) et 1998 à Accra (Ghana). Le Plan d'action d'Accra sur la paix et les questions humanitaires des premières dames de l'Afrique de l'Ouest et la Déclaration d'Abuja sur les questions humanitaires ont été adoptés par les chefs d'Etat.

L'atelier organisé du 11 au 13 décembre 1998 sur le thème « Les femmes et les séquelles de la guerre civile » a donné naissance à une Coalition de femmes africaines contre la guerre ayant pour but de soutenir la Déclaration d'Alger adoptée par le Colloque international sur les formes contemporaines de violence et de culture de la paix qui s'est tenu en 1997. Cette Coalition a, en outre, pour but d'exercer des pressions pour que les femmes vivant dans les pays en conflit bénéficient de soutiens. Enfin, elle se propose de vulgariser, à l'échelle régionale et internationale, l'éducation sur les droits ainsi que les informations relatives à cette question.

D'autres initiatives ayant des incidences sur la famille ont été prises parmi lesquelles :

- la Consultation régionale sur les droits des femmes à la terre et à la propriété dans les situations de conflit et de reconstruction organisée conjointement par le HCR, le PNUD, l'UNIFEM le CNUEH, du 16 au 19 février 1999, à Kigali ;
- l'atelier interagences organisé, en 1997, à Addis Abeba, sur les meilleures pratiques utilisées par les femmes en matière d'instauration de la paix et de résolution des conflits ;

Ces rencontres ont impulsé la mise en place de mécanismes tels que le Comité des femmes africaines pour la paix qui est opérationnel depuis 1998 et la création de nombreux groupes actifs, aux niveaux national, régional et sous-régional sur l'ensemble du continent, qui ouvrent de nouveaux horizons pour la résolution non violente des conflits et l'émergence de nouvelles formes de solidarité. Le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de tels mécanismes constitue un défi, y compris pour leurs initiateurs, en raison de l'insuffisance de la coordination de leurs activités et de leurs moyens d'action.

7. Progrès Réalisés

L'évaluation des actions menées dans le domaine qui nous occupe pose cinq types de problèmes méthodologiques. Premièrement, il y a peu de données sur le « rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation ». Deuxièmement, les études entreprises sur cette question ne permettent pas de mesurer l'impact des actions qui ont été menées dans ce domaine depuis la Conférence de Dakar et la Conférence de Beijing. Les phénomènes observés dans ce domaine sont enchevêtrés en ce sens que la famille est au cœur d'un complexe d'interactions sociales, culturelles, politiques, juridiques, économiques qui ne peuvent être mesurées, de manière fiable, qu'à long terme. Troisièmement, ces interactions peuvent difficilement être ramenées à un nombre limité de facteurs dont les effets pourraient expliquer, à eux seuls, les progrès réalisés ou les inerties. Quatrièmement, il est difficile de savoir si les tendances observées sont réversibles ou non, et cinquièmement, de dissocier les phénomènes déclencheurs ou accélérateurs de changement, des autres facteurs.

A ces difficultés méthodologiques, il convient d'ajouter le fait qu'aucun des quarante-trois pays ayant soumis un rapport à la Conférence n'a signalé avoir retenu ce thème parmi les priorités de son plan d'action. De ce fait, les expériences menées dans le cadre de ce domaine sont peu étayées. Enfin, il importe de rappeler que « le rôle vital de la femme dans la famille, la culture et la socialisation » n'est pas un thème explicitement retenu dans le Programme d'action de Beijing. Il sous-tend, cependant, les actions préconisées par la Conférence de Beijing. Par ailleurs, les politiques et les programmes relatifs à la femme doivent prendre en compte l'environnement dans lequel les femmes vivent afin de valoriser ses opportunités et de transformer ses contraintes grâce à des mesures appropriées.

La présente analyse des progrès réalisés s'appuie, par conséquent, sur une documentation variée qui comprend les documents de préparation de la sixième Conférence régionale (rapports nationaux, évaluations thématiques), les évaluations des différentes conférences de suivi et les conclusions de travaux de recherche. La plupart des évaluations que nous avons examinées s'accordent pour reconnaître que :

- L'accès des femmes et des filles à l'éducation a accru leur présence dans les sphères économique et politique. La fécondité a baissé dans les pays où l'éducation a le plus progressé. Cette évolution a eu des conséquences positives sur la femme et sur les autres membres de la famille. Selon les prévisions de l'ONU, l'indice synthétique de fécondité (ISF), en Afrique, devrait se situer à 3,28 enfants par femme en 2025. Cette tendance à la baisse concerne déjà l'Afrique du Nord où l'âge au mariage a connu un recul très sensible ; l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est dont l'ISF est de 3,9 enfants par femme pour la période 1995-2000. On s'attend à ce qu'elle s'étende à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale car des politiques de population et de santé de la reproduction de plus en plus efficaces y sont menées

depuis 1994 au moins. Le mariage plus tardif des filles scolarisées est l'un des facteurs explicatifs de cette tendance.

- Le droit de contrôler sa fécondité est de plus en plus reconnu en tant que droit humain fondamental. Dans de nombreux pays, l'accès à la contraception est limité davantage par l'insuffisance de l'offre de services que par des considérations d'ordre religieux. L'information sur ces questions a progressé bien que, par rapport à d'autres régions du monde, l'Afrique accuse un retard marqué en matière de contraception. L'Afrique du Sud est le seul pays qui a adopté, en février 1997, une loi sur le choix d'interruption de la grossesse qui accorde aux femmes et aux jeunes filles la possibilité de subir un avortement dans les douze premières semaines de la grossesse avec le soutien financier de l'Etat. Les mineures peuvent interrompre une grossesse sans autorisation parentale.
- Les mesures visant à éradiquer les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations des organes génitaux des femmes, mariage précoce) et la violence gagnent du terrain. Le nombre de pays ayant adopté des lois contre les violences exercées sur les femmes et les filles a sensiblement augmenté depuis 1994. Depuis 1996, le Code pénal burkinabé prévoit des sanctions contre les parents, les exciseuses et les personnes complices de mutilations génitales féminines. Le Sénégal a adopté, en 1999, de nouvelles lois visant à prévenir et à réprimer les actes de mutilation génitale, de harcèlement sexuel, de viol, de pédophilie et de corruption de mineurs. Ces lois ont pour but de renforcer la protection de la femme et de la petite fille. Un observatoire des droits de la femme et de la fille regroupant diverses organisations des droits de l'homme, des organisations de femmes, le ministère de la justice et le ministère de la famille a été créé par décret.
- Le Mali et le Kenya mettent en oeuvre des plans d'action ambitieux d'éradication des mutilations génitales. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont pris des mesures contre le harcèlement sexuel et le mariage forcé. Le Togo, Djibouti et l'Egypte ont adopté des lois contre les mutilations génitales et la violence à l'égard des femmes. Cet arsenal de lois peut améliorer substantiellement la situation des femmes dans les familles à condition de l'assortir de mécanismes d'application et de mesures d'accompagnement. La Guinée et la Côte d'Ivoire ont mis l'accent sur la création de cliniques juridiques et la formation de para-juristes. La Tunisie demeure une référence en matière de protection des droits au sein de la famille. Enfin, le Conseil des ministres et l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont adopté, en juillet 1998, la Déclaration d'Addis Abéba pour exprimer leur engagement dans la campagne pour l'éradication des pratiques traditionnelles néfastes.

Encadré 2 : la reconnaissance formelle des droits de la femme progresse sur le continent

Des efforts ont été faits pour mieux protéger les droits de la femme dans la famille (successions, mariage coutumier, divorce, etc.). La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été signée par tous les pays à l'exception de sept qui émettent des réserves. Le Botswana a ratifié cette Convention en 1996 et initié la révision de l'ensemble des lois relatives à la condition de la femme à partir de 1997.

Le Zimbabwe a introduit un amendement à la loi sur l'héritage pour rétablir l'équité entre les garçons et les filles. La Namibie a adopté une nouvelle législation qui accorde à la femme les mêmes droits que l'homme en matière de participation à la prise de décision, de propriété, de crédit, de sécurité sociale, de santé et d'éducation. La Commission de réforme des lois de ce pays a créé en son sein un comité des droits de la femme. Cette mesure a permis d'inclure des dispositions sur le respect de l'égalité entre les sexes dans les lois matrimoniales. L'Ouganda s'est doté d'une nouvelle constitution en 1995. L'Afrique du Sud a adopté l'Employment equity bill en vue

d'encourager la participation paritaire des femmes aux activités de l'économie moderne. Mais, dans l'ensemble, la multiplicité des systèmes juridiques de référence constitue un obstacle vers une meilleure prise en compte des droits de la femme, notamment, de ses droits fonciers et de ses droits au sein de la famille.

- L'activité économique des femmes est en nette progression, reflétant à la fois un changement de mentalités et une modification du contexte économique. Le travail des femmes tend à s'éloigner de la sphère domestique au profit du marché, notamment par le biais du secteur informel. Selon des statistiques publiées par l'ONU, le taux d'activité des femmes âgées de 15 ans et plus s'est maintenu à plus de 50% de 1970 à 1990. Dans le milieu urbain et périurbain, la part des revenus des femmes dans ceux des ménages est devenue une composante essentielle pour leur survie et leur valorisation. Le chômage et les retards de perception des salaires enregistrés dans de nombreux pays soumis à l'ajustement structurel ont contribué à mettre en évidence l'apport décisif des femmes dans la prise en charge des besoins du ménage. En milieu rural, un nombre croissant de femmes demandent des parcelles individuelles et s'investissent de plus en plus dans les cultures de rente et dans des activités de diversification qui génèrent des revenus précieux pour la survie de la famille. Les vivres produits par les femmes servent souvent de stock de sécurité. Leur rôle dans la sécurité alimentaire est de plus en plus reconnu mais reste faiblement soutenu.
- Le domaine associatif est celui où l'activité des femmes a été la plus sensible au cours de ces dernières années. Bien que les rapports sociaux et de genre semblent avoir peu évolué au sein des unités familiales, il ne fait aucun doute que les femmes ont investi le champ de l'action communautaire à travers les diverses formes d'organisations et de groupements qu'elles ont su mettre en place. L'émergence, en milieu rural, de groupements féminins et d'associations mobilisées autour de préoccupations diverses sont la marque la plus visible de cette évolution qui va bien au-delà des rôles de maintien des pratiques ancestrales ou des cultes traditionnellement dévolus aux femmes. Ainsi, au Sénégal, par exemple, le nombre de groupements féminins est passé de 4700 en 1987 à 6800 en 1999. Les réseaux de femmes ont été créés ou se sont renforcés dans toutes les régions du continent.
- Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix s'est affirmé. Les femmes africaines ont en effet décidé de ne plus être de simples victimes. Elles ont élevé leurs voix à la Conférence de Kampala, en 1993, et se sont organisées pour participer effectivement aux actions de prévention et de résolution des conflits au niveau le plus élevé. L'ONG « Femmes Africa solidarité » a été créée en 1996 pour assurer la liaison entre les femmes et les organisations œuvrant pour la paix à tous les niveaux. Cette ONG a déjà organisé deux missions de femmes africaines de haut niveau auprès des dirigeants du Liberia et du Burundi. Elle a également organisé des sessions de formation aux méthodes de résolution des conflits et de construction de la paix.
- Le mouvement baptisé « les femmes s'organisent pour la paix et la non-violence en Afrique » et la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix, qui ont été soutenus par l'Unesco, se situent dans cette mouvance. Le point culminant de ces efforts a été la création en 1977, par la CEA et l'OUA, du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement. Ce Comité est composé de 16 femmes venant d'horizons divers : gouvernements, ONG et de personnalités de la société civile. Il a pour objectif principal de renforcer la participation et l'influence des femmes dans le processus de paix, notamment, à travers le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits mis en place par l'OUA. Les stratégies retenues pour la prévention des conflits et le maintien de la paix sont :
 - la création de réseaux pour la paix aux niveaux national et sous-régional ;
 - la formation de formateurs sur les techniques de négociation et la résolution des conflits ;

- la réalisation d'études de cas sur les situations de conflit et de non-conflit pour mieux comprendre les causes des conflits afin de les prévenir ;
- le rôle des médias dans la prévention des conflits ;
- la promotion de l'éducation civique au niveau des écoles, des familles et de la communauté ;
- la promotion des réseaux des « ambassadeurs enfants » pour la paix et la défense des droits dans les écoles ;
- la promotion de l'éducation à la culture de la paix ;
- la publication d'informations sur les activités menées par les femmes en faveur de la paix.

Les premières dames africaines ont mis en place un cadre d'action et défini des stratégies pour promouvoir la paix sur le continent. Les femmes ont élaboré un agenda commun pour promouvoir la culture de la paix. Ce document est certainement l'un des actes les plus significatifs de leur engagement. Des réseaux de femmes pour la paix sont opérationnels dans tous les pays en conflit et participent, parfois à des niveaux élevés, aux négociations en faveur de la paix.

L'importance du rôle de la femme dans la scolarisation des enfants est de plus en plus reconnue. Plusieurs études montrent que, toutes choses étant égales par ailleurs, les femmes chefs de ménage tendent à scolariser les filles plus que ne le font les hommes chefs de famille. Bien que la situation de ces femmes soit précaire, elles perçoivent mieux l'enjeu de l'éducation et ont tendance à lui consacrer davantage de ressources. Des études réalisées en Côte d'Ivoire ont montré qu'un doublement du revenu monétaire des femmes accroît de 2% la part du budget consacrée à l'éducation et réduit de 26 et 14%, respectivement, la part consacrée au tabac et à l'alcool (Hoddinot et Haddad, 1995).

8. CONTRAINTES ET DÉFIS

Bien qu'elles jouent un rôle capital au quotidien dans la société et dans la famille, les femmes africaines, dans leur écrasante majorité restent enfermées dans un statut d'infériorité qui constitue un obstacle majeur à leur épanouissement et au développement humain de leur pays. Un ensemble de facteurs en interaction explique cette situation. En effet, il est établi que :

- La pauvreté et la forte fécondité maintiennent les femmes, leurs familles et leurs communautés dans le cadre de stratégies de survie.

La pauvreté accentue le poids des pesanteurs socioculturelles sur la femme. De 1970 à 1995, le revenu par habitant de plus de 80% des africains a baissé. Selon le PNUD, 54% de la population africaine vit dans la pauvreté absolue. Trente-sept des quarante-huit pays classés dans la catégorie des pays à faible niveau de développement humain sont africains. La pauvreté et la taille des ménages vont de pair. Les femmes en subissent les plus lourdes conséquences : plus le ménage est défavorisé, plus la journée de la femme est longue et plus son implication dans la production économique et dans le bien-être de la famille est grande. On estime que 37% des foyers dirigés par les femmes dans les zones urbaines pauvres du Caire vivent dans des conditions de grande précarité. L'enquête conduite au Mali sur la conjoncture économique et sociale a montré que le pourcentage de ménages pauvres augmente proportionnellement avec le nombre de ses membres. Ainsi, 40% de pauvres se trouvent dans la catégorie des ménages composés de 3 à 5 personnes. Ce pourcentage s'élève à 60% pour les ménages composés de 5 à 9 personnes et à 70% dans ceux qui comptent 10 personnes et plus.

Lorsque les femmes n'ont pas accès à la terre et doivent assumer une bonne partie des travaux des champs et des tâches domestiques, le seul facteur sur lequel elles ont une influence est leur progéniture qui constitue une assurance pour le présent et le futur. Ces femmes font beaucoup d'enfants pour alléger leur charge de travail et réduire leur vulnérabilité. Il s'agit d'une stratégie

«rationnelle» de défense qui a, malheureusement, de lourdes conséquences sur la santé reproductive des femmes et qui compromet le devenir de milliers de petites filles.

L'impact des programmes de lutte contre la pauvreté qui ont été mis en oeuvre à la suite du Sommet de Copenhague sur le développement social n'est pas encore décelable. Il est, du reste, incertain, à grande échelle. La plupart de ces programmes s'adressent aux femmes et aux jeunes. Ils restent cependant mal ciblés. Par ailleurs, les approches utilisées pour lutter contre la pauvreté ont des insuffisances qui tendent à réduire considérablement leur impact sur la situation socio-économique des femmes.

A l'exception de l'Égypte qui a mis en place un Fonds de développement social et économique de grande ampleur, les stratégies appliquées sur le continent tendent, à se limiter à la correction des effets négatifs des politiques d'ajustement au niveau micro-économique. Elles ne prennent pas significativement en compte le niveau macro-économique et les politiques sectorielles qui pourraient avoir pour objectif d'intégrer l'ensemble des segments de la société.

➤ Le manque d'autonomie et de pouvoir de décision dans la famille

Les femmes ont très peu de pouvoir sur leur vie et ne contrôlent de la famille et de la société que les éléments qui ne recèlent aucun enjeu de pouvoir pour les hommes. Cette situation a des conséquences particulièrement graves sur leur santé reproductive. La pandémie de VIH/SIDA a été révélatrice de la grande vulnérabilité de la femme du fait de son statut social.

La réduction de la vulnérabilité des femmes face au VIH passe par l'amélioration de leur position dans la société, dans tous les domaines (éducation, communication, pouvoir économique, etc.). Toutes les études menées cette question insistent sur la nécessité de sensibiliser les hommes et de les impliquer dans les actions de lutte contre cette pandémie. L'Ouganda a joué un rôle pionnier dans la mise en oeuvre de stratégies de prévention qui ont eu pour effet de ramener le pourcentage de femmes enceintes séropositives de 21% au début des années 1990 à 15% au milieu de la décennie. L'expérience de ce pays met en évidence la relation étroite qui existe entre le développement socio-économique, la santé publique et la promotion des droits humains fondamentaux.

➤ La protection insuffisante des droits de la femme dans la famille

D'une manière générale, on observe un grand écart entre les dispositions légales prises par les Etats et leur application dans la réalité. Cette situation s'explique notamment par le fait que les affaires relatives à la famille sont régies par une multiplicité de systèmes juridiques : le droit civil, le droit coutumier, les systèmes juridiques applicables à certaines communautés religieuses ou ethniques, etc. Par ailleurs, ceux qui sont concernés par ces lois n'en ont pas toujours une bonne connaissance. Enfin, ces lois ne sont pas toujours assorties de mécanismes d'application.

Les acquis dus à la mobilisation des femmes pour la défense de leurs droits ne sont pas garantis. L'accès des femmes à la propriété foncière n'est pas assuré y compris dans le cadre des plans de réforme mis en oeuvre dans le contexte des politiques de libéralisation. L'argent, dans ces cas, est le mode le plus rapide d'accession à la propriété et le principal facteur de discrimination. Plusieurs pays ont reconnu que les réformes visant à permettre aux femmes d'accéder à la terre sont parmi les plus difficiles à mettre en oeuvre. Au Swaziland, la femme ne peut ni acquérir une propriété ni contracter un prêt sans l'autorisation de son mari. Plusieurs pays n'ont pas de code de la famille. Dans certains pays élaborent leur code de la famille depuis dix ans, ce qui est un signe de faible volonté politique.

Encadré 3 : Peu de pays ont mis en place des mécanismes permettant de rendre visible la contribution des femmes à l'économie

La contribution des femmes à l'économie continue d'être largement sous-estimée, faute de statistiques pertinentes, ventilées par sexe. Ces données sont pourtant fondamentales pour l'élaboration des politiques et pour la prise de décisions appropriées. La nécessité de disposer de données fiables sur l'activité économique des femmes est reconnue depuis la Conférence de Mexico. Peu de progrès ont, cependant, été effectués dans ce domaine.

Aucun pays n'a révisé sa comptabilité nationale pour l'adapter à la définition internationale de l'activité économique adoptée par les Nations Unies en 1993. La réalisation d'enquêtes sur les budgets-temps et la mise en place de systèmes nationaux de comptes satellites ne sont généralement pas à l'ordre du jour.

La grande majorité des femmes travaille dans l'économie non enregistrée. Une meilleure évaluation de leur contribution passe, par conséquent, par une amélioration des méthodes de mesure des résultats des activités de ce secteur. Dans la plupart des pays, les opérations de collecte de données dépendent largement de financements extérieurs qui orientent les priorités. Les capacités techniques permettant de constituer des banques de données sont insuffisantes et d'une manière générale, la priorité donnée au suivi des politiques d'ajustement structurel fait que la constitution de base de données sur la situation sociale est reléguée au second plan. Les problèmes liés aux rapports sociaux de genre ne sont pas maîtrisés. L'application de l'analyse de genre reste insuffisante dans la plupart des pays faute de volonté politique ou de maîtrise des outils de cette approche.

- L'insuffisance des services d'appui permettant aux femmes de concilier les activités domestiques et les activités professionnelles

Les mutations de la structure familiale ont réduit les responsabilités de la famille élargie à l'égard des enfants alors qu'un nombre croissant de femmes travaillent en dehors du foyer. La proportion d'enfants âgés de 0 à 6 ans qui n'ont pas accès aux services d'éducation de base et qui ne bénéficient pas d'un encadrement adéquat est de 97%. L'abandon de ces enfants, à une étape critique de leur croissance, a des effets pervers et des coûts qui se répercutent, à long terme, sur leur développement. Les enfants, à cet âge, doivent être protégés, correctement nourris, soignés et entourés d'affection. Ils ont également besoin de stimulation émotionnelle pour renforcer leur aptitude à apprendre.

Les programmes axés sur les soins et le développement de la petite enfance devraient permettre d'alléger les tâches domestiques des mères et de prendre en charge certains des besoins essentiels de l'enfant. Or, ces questions ne font pas partie des priorités retenues par les Etats. Les expériences pilotes menées avec succès au Kenya, en Afrique du Sud, au Sénégal, en Namibie ou à Maurice en ont pourtant démontré l'intérêt pour les enfants, les mères et leurs communautés.

- L'insuffisante prise en compte de la famille dans ses différentes dimensions

Le rôle de la famille en tant que cadre de décision économique et d'action n'est pas suffisamment pris en compte. L'éducation parentale et les programmes destinés à la petite enfance sont absents de la quasi-totalité des plans d'action nationaux. Les services de conseil et d'assistance aux familles disponibles ne traitent que des situations contentieuses. Les parents ne sont pas suffisamment impliqués dans les questions de santé reproductive des adolescents. Cette absence constitue un lourd handicap. Les médias et les diverses ressources de l'environnement culturel ne

sont pas suffisamment sollicitées à cet égard. Une expérience originale, menée actuellement en Afrique de l'Ouest, avec le soutien du FNUAP, implique les communicateurs traditionnels dans la sensibilisation aux questions relatives à la famille. Ce type d'actions doivent cependant être correctement suivies et encadrées.

➤ Les pesanteurs socioculturelles

Ces pesanteurs constituent le fondement de la dévalorisation de la femme. Certaines croyances et traditions restent très vivaces tandis que les références positives telles que la recherche patiente du consensus par les femmes sont rarement mise en relief. Les images négatives de la femme subsistent encore de nos jours dans les manuels scolaires et les médias malgré les efforts entrepris par les femmes professionnelles de la communication pour lutter notamment contre ces stéréotypes. La préférence pour les garçons, qui persiste dans la plupart des sociétés, constitue une autre contrainte. Bien que des études n'aient pas été réalisées sur l'incidence de ces préférences sur la petite fille, il ne fait aucun doute qu'elles ont de lourdes conséquences sur son développement physique, affectif, psychologique et intellectuel. La polygamie et une progéniture abondante restent des déterminants essentiels de la condition masculine.

9. Conclusions

L'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la Plate-forme de Dakar sur «le rôle de la femme dans la famille, la culture et la socialisation » a reposé sur une série de questions qui ont permis aux participants à la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes de discuter de :

- la culture, la famille et des relations entre les hommes et les femmes ;
- des institutions familiales et de la société.

S'agissant de la culture, de la famille et des relations entre les hommes et les femmes, la Conférence a insisté sur la nécessité, pour les gouvernements et les partenaires du développement à tous les niveaux, d'élaborer des stratégies et des programmes visant à renforcer la stabilité de l'institution familiale. La culture en tant que phénomène dynamique recèle des opportunités de changement positif. Le bien-être familial doit être intégré dans le plan de développement national.

Les facteurs qui influencent les relations entre les hommes et les femmes dans les sociétés africaines, les rôles impartis aux genres, les valeurs socioculturelles positives et négatives qui affectent les structures et les relations familiales ont été examinés.

Les femmes et la famille sont notamment confrontées aux obstacles suivants : l'urbanisation croissante, la crise de modernisation, la culture de consommation, la crise politique et les conflits armés, la pauvreté et les relations de pouvoir inévitables renforcées par une idéologie qui accroît la domination masculine, l'assujettissement et la soumission des femmes à travers la langue, les valeurs culturelles et les systèmes juridiques. Ainsi, les femmes jouent un rôle crucial au sein de la famille et des sociétés africaines mais n'ont généralement aucun pouvoir.

Il semble que certaines pratiques culturelles favorisent la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles, notamment : la polygamie, le remariage des veuves aux parents masculins du défunt, l'assujettissement sexuel, etc. Les femmes doivent accéder à l'information sur leurs droits et avoir la capacité de négocier et de communiquer. S'agissant des relations entre la société et les institutions familiales, les participants ont identifié cinq domaines critiques requérant une attention spéciale : la législation et l'environnement nationaux ; les relations entre les hommes et les femmes au sein des familles ; le rôle critique des femmes dans la perpétuation des pratiques oppressives à l'égard d'autres femmes ; la responsabilisation des jeunes pour une vie saine ; la préparation au mariage et à la responsabilité parentale ; l'éducation des enfants et la socialisation.

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'analyser les structures et les dispositifs institutionnels qui favorisent l'assujettissement des femmes pour pouvoir la combattre efficacement. Les participants ont également relevé qu'un environnement national favorable à la promotion des femmes doit répondre à certains critères tels que la paix, la stabilité pour un développement durable et des lois positives prévoyant des actions affirmatives en faveur des femmes dans les domaines de la famille, du travail, de l'économie et de la politique.

L'atelier a insisté sur la nécessité de partager les responsabilités pour alléger les charges familiales de la femme. Il a été noté que les relations entre les époux ont été négativement affectées par l'accélération des migrations des populations rurales vers les centres urbains ; que les femmes perdent, de ce fait, des liens sociaux importants et le peu de pouvoir qu'elles exerçaient dans le cadre rural.

Il a été rappelé que la responsabilité de la sauvegarde, de la stabilité et de l'intégrité familiale devait incomber autant aux hommes qu'aux femmes et qu'il est important d'éduquer les hommes et les femmes sur leurs responsabilités et sur leurs attentes en matière de mariage. La plupart des pays africains connaissent une crise économique sans précédent qui exerce d'énormes pressions sur l'institution familiale. Compte tenu de ce contexte, de nombreux participants ont estimé qu'il est nécessaire de prêter l'attention requise à la situation des chômeurs qui ne peuvent plus, de ce fait, contribuer à l'entretien de leur famille. Il a été noté que la famille élargie continue d'être la norme dans plusieurs pays africains. La famille nucléaire gagne cependant du terrain.

Les participants ont estimé que la sexualité est une question très importante pour la famille car elle englobe plus que la reproduction : elle implique l'existence d'une communication entre les partenaires. Or, pour la majorité des femmes, les relations entre les sexes sont généralement des relations de domination qui prennent souvent la forme du viol, de l'inceste, du harcèlement sexuel et d'autres formes de violence. Pour mettre fin à ces situations, il a été recommandé que la société cherche les voies et les moyens de transformer ces relations de domination en relations d'égalité, de bienveillance et de respect.

S'agissant du rôle des femmes dans la perpétuation des pratiques néfastes pour d'autres femmes, l'atelier a préconisé que les femmes soient sensibilisées, notamment, à travers les organisations féminines, au fait qu'elles reproduisent des valeurs de domination qui favorisent leur assujettissement.

La responsabilité parentale et la socialisation comportent d'énormes défis notamment pour les jeunes à savoir : une socialisation différentielle qui perpétue l'idéologie de l'infériorité des femmes ; une division du travail discriminatoire et des disparités majeures entre la famille et les institutions d'éducation en ce qui concerne les questions d'égalité entre les sexes.

Les participants ont estimé que pour sensibiliser la société à la nécessité de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, il faut d'abord que les familles réussissent à inculquer aux enfants les valeurs d'égalité entre les sexes. Il a été recommandé que les communautés réexaminent les principes d'éducation des enfants.

Les médias jouent également un rôle important dans la diffusion de l'information et des idéologies dans les sociétés. Les femmes africaines devraient établir un partenariat avec les médias pour qu'ils contribuent à la promotion de la femme. Ce partenariat est d'autant plus nécessaire que l'égalité des femmes est une condition sine qua non du développement et un bienfait pour l'ensemble de la société.

10. Recommandations

Les participants à l'atelier ont recommandé ce qui suit :

- la paix et la stabilité étant les conditions premières du bien-être continu de sociétés et des familles, elles devraient être encouragées dans tous les pays ;
- les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui entravent la participation des femmes à la vie politique et publique devraient être éliminées dans toutes les institutions sociales au moyen de l'éducation ;
- les femmes devraient être sensibilisées, notamment à travers les organisations féminines, au fait qu'elles ont assimilé des valeurs de domination sexistes qui favorisent leur assujettissement.
- les gouvernements devraient créer un cadre juridique ou élaborer un code de la famille qui institue l'égalité entre les hommes et les femmes et qui protège les droits des membres de la famille ;
- les pouvoirs, les tâches et les responsabilités devraient être partagés au sein de la famille dans le sens d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes ;
- compte tenu de l'isolement des familles vivant dans les communautés urbaines, il conviendrait de renforcer la solidarité, les structures ayant pour mission d'améliorer la stabilité familiale et les systèmes d'appui social, notamment à l'intention des nouveaux couples.
- les gouvernements devraient formuler des stratégies et élaborer des programmes visant à promouvoir la stabilité familiale et à renforcer les institutions familiales ;
- la recherche sur la famille africaine devrait être encouragée. Les travaux devraient porter notamment sur les dynamiques familiales dans la culture, le VIH/SIDA, le bien-être économique, les soins aux invalides et aux personnes âgées, etc.
- le rôle des médias dans la promotion de l'égalité entre les sexes doit être renforcé.

Annexe 1

QUESTIONNAIRE D'ORIENTATION DES DISCUSSIONS DE L'ATELIER

Le principal objectif des plans d'actions nationaux élaborés par les pays vise le développement harmonieux de la femme en tant que mère, épouse et individu au sein de la famille. Cela suppose nécessairement le passage d'une situation de conflit où les intérêts des femmes et ceux de la famille, déterminés par l'homme, s'opposent, vers une situation plus harmonieuse où les rôles et responsabilités de chacun sont reconnus et respectés. Sur ce chemin, des obstacles ont été identifiés parmi lesquels la culture et l'héritage patriarcal. Toutefois, il existe aussi des opportunités qui devraient être identifiées ou dynamisées au cours des cinq prochaines années. Dans cette perspective, trois domaines de préoccupations seront pris en compte :

- l'autonomie de la femme qui doit lui être assurée dans la famille ;
- la protection sociale et juridique de la femme au sein de la famille ;
- les stratégies de valorisation des aspects positifs des cultures et des traditions pour la promotion de la femme et la sauvegarde de la famille.

QUESTIONS CONCERNANT L'AUTONOMIE DE LA FEMME AU SEIN DE LA FAMILLE

- Compte tenu de votre expérience, comment jugez-vous l'impact des projets et programmes visant à assurer l'autonomie, le pouvoir de décision des femmes ?
- Quelles sont les principales contraintes aux activités économiques des femmes ?
- Comment valoriser les activités économiques des femmes ?
- Comment appuyer les mécanismes qu'elles mettent en place pour s'adapter aux situations de crise ?
- Comment encourager les femmes à participer à la planification et à la mise en œuvre des initiatives menées en leur faveur ?
- Quelles sont les stratégies d'adaptation les plus réussies que les femmes ont développées au cours de ces dernières années ?
- Quels sont les effets de ces stratégies sur les femmes et sur les autres membres de la famille ?
- Comment mieux impliquer les femmes dans les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, de lutte contre le sida et dans les programmes de santé de la reproduction des adolescentes, notamment ?
- Quels services, appuis, mesures d'accompagnement pourraient être mises en place, au niveau des foyers et dans le milieu professionnel pour faciliter l'activité économique des femmes ?
- Quelles stratégies pourraient être mises en œuvre pour impliquer les hommes dans les actions de promotion et de valorisation du rôle de la femme ?
- Quelles stratégies pourraient être mises en œuvre en vue d'un meilleur partage des responsabilités entre l'homme et la femme au sein de la famille ?
- Quels domaines devraient être explorés sous forme d'études et de travaux de recherche pour approfondir les connaissances actuelles sur la complexité des relations au sein de la famille ?

QUESTIONS CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE ET JURIDIQUE DE LA FEMME AU SEIN DE LA FAMILLE

A la lumière des expériences menées dans divers pays, quelles sont les principales contraintes à l'application des textes adoptés :

- Code de la famille ;
- lois régissant la propriété foncière ;
- lois contre la violence, etc.

- Quels sont les mécanismes appropriés pour lever ces contraintes ?

- Quelles mesures ont le plus contribué à améliorer la situation des femmes dans la famille ?

- Quels rôles devraient jouer les différents acteurs :
 - gouvernement ;
 - organisations non gouvernementales;
 - associations de femmes.

- Quelles stratégies pourraient être mises en oeuvre pour promouvoir le respect des droits des différents membres de la famille ?

QUESTIONS CONCERNANT LES STRATÉGIES DE VALORISATION DES ASPECTS CULTURELS ET TRADITIONNELS POSITIFS POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE

- Quelles stratégies et actions pourraient être entreprises en vue de recueillir et diffuser les pratiques traditionnelles et culturelles positives à l'égard de la famille ?

- Comment intégrer les valeurs communautaires, qui peuvent constituer des leviers pour le changement, dans les projets et programmes de développement ?

- Comment valoriser et disséminer les actions entreprises par les femmes pour le maintien de la paix ?